



Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 05 JUIL. 2024

Délibération n° 2024-073 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

« **Article L2122-23 En savoir plus sur cet article...**

Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 195 JORF 17 août 2004

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. »

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023 - 090 du 4 juillet 2023, portant délégation du conseil municipal au maire,

Monsieur le Maire :

Informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance du conseil municipal, comme suit :

N° de la décision	Date de la décision	Objet	Fournisseur	Montant HT
2024-056	27/05/2024	Démoussage toiture et nettoyage des chéneaux à la salle Inscription Maritime	Florentin HAVA	6 750,00 €
2024-057	27/05/2024	Renouvellement du stock de sachets de déjections canines	Animo Concept	1 759,80 €
2024-058	27/05/2024	Acquisition de guirlandes pour la place Gambetta pour les festivités de fin d'année	HTP	3 383,00 €
2024-059	27/05/2024	Acquisition de décors lumineux pour les deux entrées du centre- ville pour les festivités de fin d'année	HTP	13 785,92 €
2024-060	27/05/2024	Spectacle pyrotechnique avec sonorisation pour fête du 13 juillet	Dédé Ferezou Animations	10 000,00 €
2024-061	27/05/2024	Sonorisation et animation pour soirée bal populaire du 13 juillet	Dédé Ferezou Animations	2 000,00 €
2024-062	27/05/2024	Fourniture et pose d'appuis de vélos et clous de chaussée et dalles dans le cadre du dossier amendes de police	Helios Bretagne - Agence Quimper	11 220,00 €
2024-063	27/05/2024	Contrat dans le cadre du contrôle de la qualité de l'air à l'école Pierre Le Lec et à l'école d'Esquibien	Apave	1 572,00 €
2024-064	27/05/2024	Remplacement d'un poteau béton armé situé rue Amiral Gueprat dans le cadre du projet Intracting	Inéo Réseaux Centre Atlantique	4 425,33 €
2024-065	03/06/2024	Acquisition de deux systèmes de visioconférence	Koesio	10 360,00 €
2024-066	03/06/2024	Conception du bulletin municipal « Gwaien » n°13	Fouinzanardi	3 378,00 €
2024-067	03/06/2024	Impression du bulletin municipal « Gwaien » n°13	Imprim Vit Audierne	4 000,00 €
2024-068	10/06/2024	Remplacement du bloc gaz + plusieurs contrôles sur la chaudière du centre de loisirs	Sanitherm	2 093,75 €
2024-069	10/06/2024	Remplacement du caisson de ventilation à la salle polyvalente d'Esquibien	Sanitherm	3 274,00 €
2024-070	10/06/2024	Remplacement des menuiseries du centre nautique	Atelier Bois Construction	29 830,80 €
2024-071	17/06/2024	Réparation projecteur nec avec pièce neuve et rénovation rack son au cinéma suite dégât dû à la tempête	Ciné Digital	30 419,00 €
2024-072	17/06/2024	Création d'un jardin du souvenir et pose d'un colombarium au cimetière de Kermabon	Marbrerie Le Berre	21 599,17 €
2024-073	17/06/2024	Remplacement de la porte du bunker plage de Trez Goarem pour sécurisation	Precisteel	2 833,92 €
2024-074	17/06/2024	Location nacelle pour mise en place et enlèvement des illuminations de Noel	Locarmor	4 354,35 €
2024-075	17/06/2024	Renouvellement de 2ans des anti-virus pour les postes informatiques de la commune	Eptimum Pro	1 538,40 €

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS